



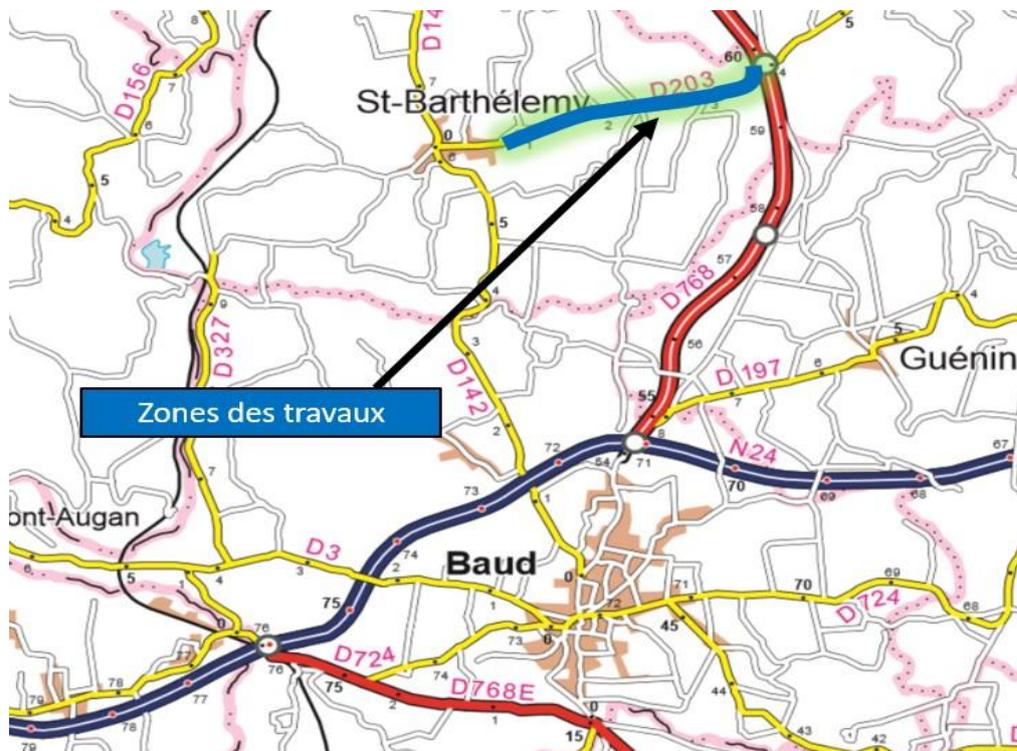
DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Agence Technique  
Départementale Sud-Ouest

### Objet de l'opération

Dans le cadre du programme 2020 d'entretien des routes départementales, le département du Morbihan a décidé de renouveler la couche de roulement de la RD 203 sur le territoire de la commune de Saint Barthelemy, hors agglomération entre le P.R. 0+786 et le P.R. 3+821.

Ces travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité.

### Plan de situation



### Désignation des intervenants

**Maître d'ouvrage** : Département du Morbihan

**Maître d'œuvre** : Direction des Routes et de l'Aménagement (suivi chantier : DRA/ATD sud-ouest)

**Entreprise** : EUROVIA Bretagne

**Montant de l'opération** : 200 000,00 € TTC

## Organisation des travaux

Les travaux seront programmés sur une durée totale de 3 semaines entre le 6 juillet et le 19 juillet 2020.

La circulation sera gérée sous alternat ou sous déviation, selon les phases prévisionnelles suivantes :

### Semaine 28

- De jour et sous alternat de la circulation:  
Curage de fossés

### Semaine 29 :

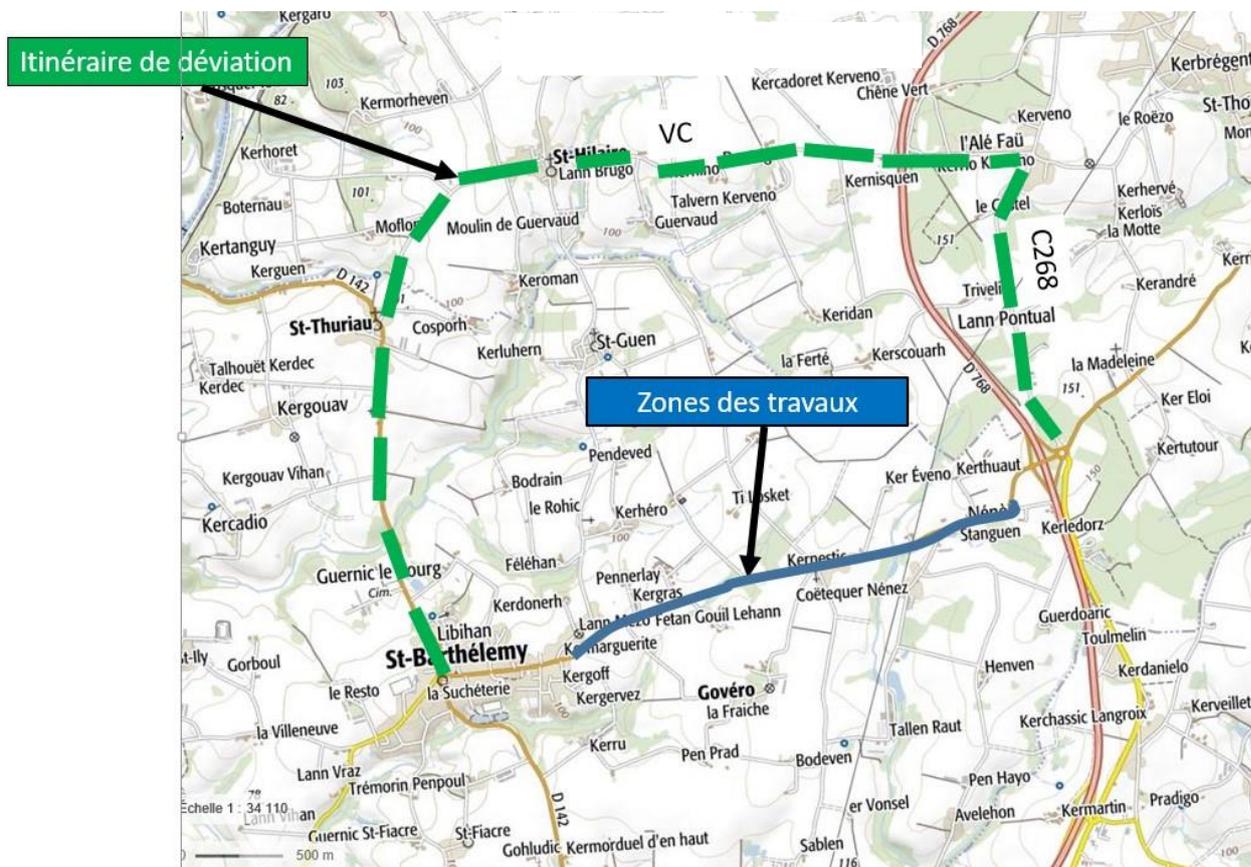
- De jour et sous déviation de la circulation :  
Rabotages de chaussée  
Couche de roulement

### Semaine 30 :

- De jour et sous alternat de la circulation:  
Calage des accotements

## Information et déviation durant les travaux

Les travaux de mise en œuvre d'enrobés en couche de roulement de chaussée nécessiteront la mise en place d'une déviation pendant trois jours de la circulation de la RD 203 via la RD142, les V.C de St Thuriau à St Hilaire, de St Hilaire à l'Alé faü et la V.C268, selon les itinéraires indiqués sur le plan ci-dessous :



Des panneaux d'information aux usagers seront positionnés de part et d'autre du chantier, à compter du 29 juin 2020.

## Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :  
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur  
les chantiers**

### Contacts

**Maîtrise d'ouvrage** : Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre** : Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse** :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

### Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

**Message par courrier à M. le Président du conseil départemental**

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

**[routes@morbihan.fr](mailto:routes@morbihan.fr)**

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.